

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 14 septembre 2020. 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assistent également à la séance : madame Chantal Tremblay, directrice générale et greffière.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2020-115

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 17 août 2020 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2020-116

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 17 août 2020.

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 14 septembre 2020 ;

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2020-117

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	9 504.29 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 489.55 \$
Comptes à payer du mois :	37 871.26 \$

4.2 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE ET MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS POUR 3 ANS**

Rés. : 2020-118

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser la signature d'une entente de services aux sinistrés à intervenir entre la Croix-Rouge et la municipalité de Grand-Métis pour la période débutant en SEPTEMBRE 2020 à SEPTEMBRE 2023 ;
- d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité ;
- d'autoriser le versement de la contribution de la municipalité, au montant fixe de 170,00 \$ pour l'année de cette entente.

4.3 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-0230 RELATIF AU BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE les produits de plastique sans numéro ou de numéro 6 expansé ne sont pas recyclables, donc se retrouvent à l'enfouissement et que l'objectif provincial est de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant pour 2023; CONSIDÉRANT QUE le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Mitis par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté une *Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique* le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 17 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a dûment été donné le 17 août 2020;

Rés. : 2020-119

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis adopte le *Règlement numéro 2020-0230 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique* annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.4 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT 2020-0231 RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES.**

Monsieur le conseiller Jacques Vachon donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement a pour objet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **FORMATION SUR L'ABATAGE MANUEL D'ARBRES - CNESST**

Rés. : 2020-120

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre l'employé municipal de s'inscrire une formation sur l'abatage manuel d'arbres. Cette formation est obligatoire auprès de la CNESST.

La formation se tiendra dans la Mitis les 17 et 18 septembre prochain. Le cout est de 466.36\$ plus taxes plus les frais de déplacements.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 21 au 27 septembre 2020.

ATTENDU QUE il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN invite le Chef et Conseil de la municipalité de Grand-Métis à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployer pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté ;

Rés. : 2020-121

EN CONSÉQUENCE, IL par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le Conseil de la municipalité de Grand-Métis appui la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

6.2 RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Rés. : 2020-122

Il est proposé de par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

7. VARIA

7.1 AUTORISATION ACHAT COMPRESSEUR RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'une station d'air respirable pour desservir l'ensemble des services incendies de son territoire.

Rés. : 2020-123

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la MRC dépose une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme de coopération intermunicipale pour l'achat d'une station d'air respirable;
- Que la MRC soit le mandataire autorisé à déposer la demande;

7.1 **AUTORISATION ACHAT COMPRESSEUR RÉGIONAL (suite)**

- Que la MRC soit le mandataire autorisé à déposer la demande;
- Autoriser M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document en lien avec la demande.

7.1 **PROBLÉMATIQUE – TERRAIN CHEMIN KEMPT**

Rés. : 2020-124

Il est proposé par madame Lucienne Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents de demander un avis juridique pour régulariser la problématique survenue lors de la vente d'un terrain sur le chemin Kempt.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-125

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020